

PLENIERE DU 8 DECEMBRE 2008

TRANSPORT

***Intervention de Jean-Pierre GIROD,
pour le groupe des élus Verts***

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Nous nous félicitons de l'engagement de notre collectivité pour soutenir fortement les moyens de transport alternatifs au routier.

Pour le transport ferroviaire, la modernisation des infrastructures devient un impératif pour améliorer la qualité et la régularité du service apporté. Les projets désengorgeront certaines zones de notre territoire. Ainsi en est-il du déplacement de la gare de Vernon sur le site de l'ancienne caserne Fieschi qui, en offrant des voies de dégagement, permettra une fluidification du trafic. Atteindre ces objectifs suppose toutefois des efforts conséquents de la part de RFF et de la SNCF pour le lancement et l'achèvement des travaux.

Toutefois, d'autres travaux de rénovation sont à prévoir. Certaines lignes n'ont en effet pas bénéficié des travaux d'entretien ni d'investissement depuis plusieurs décennies. J'intègre dans ce constat le cas des lignes périurbaines. Nous attendons le résultat des études pré-fonctionnelles de la réouverture au trafic voyageurs de l'axe Rouen – Louviers – Evreux. Nous rappelons notre soutien à ce projet régional qui offrira, à tous, le confort d'une liaison facilitée entre le chef-lieu de l'Eure et la capitale régionale, à un prix raisonnable, tout en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Concernant le transport fluvial et le développement portuaire, les élus Verts seront particulièrement attentifs aux résultats des études d'impact environnemental des projets d'approfondissement du chenal du port de Rouen et de prolongement fluvial du Grand Canal maritime du Havre. Ce d'autant que leur opportunité reste à démontrer.

Les élus Verts soutiennent le choix du transport fluvial, en lieu et place du routier, mais attendent des territoires de véritables projets de développement locaux et la mise en place de plates-formes dédiées. Le fluvial ne doit pas être le prétexte à des opérations d'extension

foncière aux conséquences environnementales majeures ni au développement d'un trafic commercial basé sur les importations. Il doit être, au même titre que le transport ferroviaire, un des modes de transport privilégié pour le trafic des marchandises produites par des entreprises situées sur notre territoire.

L'importance accordée au budget transport, notamment marquée cette année par l'autorisation d'engagement de 272 millions d'euros consacrés aux services ferroviaires de voyageurs, va donc dans le bon sens. Nous approuvons donc ce rapport.